



CAPA Refus de temps partiel et Titularisation AGREGE.E.S 2019 – 28 juin 2019

Déclaration des élu.e.s de la FSU (SNES, SNEP, SNESUP)

Madame la Rectrice,

Nous voici réuni.e.s pour cette CAPA qui, pour les agrégé.e.s de l'académie de Toulouse, pourrait être la dernière si l'on en croit le Ministère de la Fonction publique. Nous vous remercions, Madame la Rectrice, de vous être rendue disponible pour la présider. Nous exprimons nos plus vifs remerciements aux services du rectorat, qui, comme à leur habitude, se sont rendus parfaitement disponibles, avec le plus grand professionnalisme, pour nous permettre de préparer nos travaux dans les meilleures conditions.

Mais que faisons-nous ici ? Présidez-vous, Madame la Rectrice, à un ensemble de rituels inutiles, assemblés dans une liturgie d'un autre âge ? Non, bien sûr. Nous pensons au contraire que ce que nous faisons ici est utile et bénéfique, judicieux et équitable, en un mot : efficace. Pourquoi ? Parce que le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie au sein de l'Etat, dans une République qui, de par sa Constitution, se veut sociale.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que dès le 1^{er} janvier 2020, les CAPA soient dessaisies de leurs prérogatives, et qu'elles ne soient plus consultées : cela signifierait que l'administration opérerait seule en toute matière, sans aucun contrôle collectif : avancement des fonctionnaires à la discrétion de l'administration, promotion de corps plus ou moins rapide selon la proximité avec les supérieurs hiérarchiques, mutations plus ou moins opaques et évidemment incomplètes, etc. Les opérations menées en début de semaine dans le cadre des mutations intra-académiques ont une nouvelle fois montré les nombreuses améliorations apportées au projet par les organisations syndicales.

Nous voulons donc rappeler ici solennellement notre attachement au paritarisme et à ses principes. Le projet de loi de transformation de la Fonction publique est un projet qui porte mal son nom. La « transformation » dont il est question est une brutale régression tournant le dos aux principes fondateurs du service public. Le projet remet en cause les droits de cinq millions de salarié.e.s, fonctionnaires d'Etat, territoriaux/les ou hospitalier.e.s. Ces droits, conquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 puis confirmés en 2010 et 2016, seraient quasiment abolis et avec eux la conception du fonctionnaire-citoyen, garante du caractère démocratique du service public.

Le paritarisme est gravement attaqué pour laisser libre cours à des méthodes brutales de management inadaptées au monde de l'éducation, comme elles le sont déjà d'ailleurs au monde de l'entreprise. Rengaine néolibérale d'une Fonction publique évaluée comme une charge et non comme une richesse, celle d'une Fonction publique voulue comme une simple variable d'ajustement budgétaire

et non comme un pilier de notre pacte républicain, celle de fonctionnaires vus comme des parasites croissant sur le dos d'un Etat-fardeau et non comme les agent.e.s mu.e.s par le sens de l'intérêt général au nom des valeurs républicaines.

Alors, Madame la Rectrice, nous espérons que nous pourrions poursuivre notre travail commun. Si d'aventure le gouvernement persistait dans ses projets, nul doute que les tensions entre les personnels de l'Education nationale et les représentants académiques de leur employeur seraient plus nombreuses et peut-être plus vives. Ce n'est le souhait, ce n'est l'intérêt d'aucun.e des agent.e.s de l'Etat. Aucun.e d'entre nous n'a à y gagner.

Nous vous remercions.

Les commissaires paritaires agrégé.e.s FSU de l'académie de Toulouse.